



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

CONSEIL SYNDICAL DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi trente juin 2026 à 18h30, les membres du Conseil Syndical du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, légalement convoqué le vendredi 19 juin 2026 se sont rassemblés à la Ferme des Ilets, Espace Boris Vian à Montluçon.

Sous la présidence de M. Samir TRIKI, Président

Présents : Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Monsieur Sylvain BOURDIER, Monsieur Jean-Elie CHABROL, Monsieur Daniel COLLINET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Michel DESCLOUX, Monsieur Quentin DRENEUC, Madame Michèle DUFFAULT, Monsieur Bruno GUINARD, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Christophe LECLERC, Monsieur Didier LINDRON, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Jérôme PERNELLE, Madame PORTE BASTIEN Stéphanie, Monsieur Laurent RAYON, Monsieur Claude RIBOULET, Monsieur Thierry VERGE.

Excusé(s) : Monsieur Fernando AZEVEDO, Madame Isabelle BIDET, Monsieur Pierre-Henri BONHOMME, Madame Marie CARRE, Madame Laurence CHICOIS, Madame Philippe GLOMOT, Madame Magalie JARRAUD, Monsieur Francis LEBAS, Monsieur Romain LEFEBVRE, Madame Pascale LESCURE, Monsieur Pascal MARTINEAU, Monsieur Stéphane MITATY, Monsieur Thierry PENTIER, Monsieur Philippe PERCHE, Madame Annie PETITPEZ, Monsieur Bernard POZZOLI, Monsieur Éric TOURAUD.

**Comptes de gestion 2025
Budget général et Budget annexe SCOT**

Monsieur Samir TRIKI Président

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées.

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution des budgets 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que les comptes de gestion des budget principal et budget annexe SCOT dressés, pour l'exercice 2025, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Titulaires en exercice : 36
Pour : 19

Présents : 19
Contre : 0

Votants : 19
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil syndical,



Samir TRIKI